

CONSEIL MUNICIPAL DE MUIDES-SUR-LOIRE

Procès Verbal de la séance du 5 Septembre 2013

Séance ouverte à 20 h 30

Public : 3 personnes

Présents : M. CLEMENT, M. FOUCQUETEAU, M. ORAIN, M. GAUTHIER, M. JORAND, M. VAUCHER, M. LANOUX, Mme GAROT

Absentes avec procuration : Mme MURAT (procuration à M. FOUCQUETEAU), M. JUSTINE (procuration à M. CLEMENT)

Absente excusée : Mme THEVENIN-PLOUX

Absentes : Mme BRAGA, Mme TOLLEMER

Président de séance : M. CLEMENT

Secrétaire de séance : M. ORAIN

Le maire informe le conseil municipal de la démission de Madame BORDIER pour des raisons personnelles. Avec la démission précédente de Monsieur RAUCH, le nombre de conseillers passe donc de 15 à 13.

Par ailleurs, Madame THEVENIN-PLOUX a fait savoir qu'elle ne pourra plus assister aux séances de conseil municipal pour raisons personnelles, sans pour autant donner sa démission.

Le nombre de conseillers présents étant de 8 sur 13, le quorum est atteint.

Approbation du procès-verbal de la séance du 5 juillet 2013

Il est approuvé avec les observations suivantes :

Monsieur ORAIN signale son désaccord par rapport au vote sur le cœur de village. Ce vote à bulletin secret a ensuite été étendu aux 3 votes à l'ordre du jour. Cela ne respecte pas la loi.

De même, il met en cause la pression de Monsieur le Maire sur Monsieur GAUTHIER lui signifiant que Monsieur JORAND aurait voté oui s'il avait été là. N'étant pas titulaire de la procuration cette pression lui paraît non avenue.

Monsieur LANOUX demande si le dossier cœur de village a été déposé à temps. Monsieur CLEMENT répond que oui.

Vote : POUR à l'UNANIMITE

Décision du Maire

Convention d'ingénierie pour la réhabilitation de l'ancienne décharge municipale :

Sur une dépense de 17 500 € HT, le Conseil Général peut intervenir à hauteur de 20 % et l'Agence de l'Eau à hauteur de 35 %, il resterait donc 7 875 € à payer en autofinancement.

Des carottages vont être effectués pour voir s'il y a une pollution. Monsieur GAUTHIER signale que cette ancienne décharge voyait une masse importante de déchets divers déposés. Il demande si la commune a un droit de regard sur les résultats. Monsieur LANOUX signale que la commune n'a pas vraiment le choix. Monsieur CLEMENT signale que dans ce cas il faut demander une contre-expertise payante.

Monsieur CLEMENT signale que la décharge a été déclarée en 1982 mais existait depuis bien longtemps.

Décisions du Conseil Municipal

I - .Budget Annexe 2013 de l'Assainissement – Décision Modificative n° 2 :

Deux pompes de la station d'épuration sont hors service (les travaux dans la station n'ont que 5 ans). Monsieur CLEMENT signale que le devis envoyé par la Lyonnaise début juillet ne semble pas avoir été reçu par la mairie.

M.GAUTHIER demande si ce n'est pas lié au plein du camping l'été. Monsieur LANOUX demande si la station d'épuration n'a pas été sous-dimensionnée par rapport au nombre d'habitants. Monsieur FOUCQUETEAU pense que les pompes ont été sous-dimensionnées.

Monsieur CLEMENT signale que le coût est de 5 116.48 € TTC pour les deux pompes.

Monsieur ORAIN signale le côté anormal qu'un courrier se perde entre la Lyonnaise et la mairie. Monsieur CLEMENT estime que le problème vient de la Lyonnaise. Monsieur LANOUX signale que ce problème de pompes risque d'avoir lieu tous les 5 ans si elles ont été mal dimensionnées.

Monsieur CLEMENT propose de prendre la somme sur les 6 000 € alloués pour le contrôle du réseau.

Monsieur ORAIN signale alors que les branchements ne seront donc pas contrôlés cette année.

Monsieur LANOUX demande une expertise des pompes (problème électrique, mécanique,...)

Vote : POUR à l'UNANIMITE

II – Choix des emprunts pour les aménagements avenue de la Loire :

Les propositions de contrats d'emprunts portent sur un prêt principal de 80 000€ sur 10 ans et un prêt relais FCVTA de 20 000 € sur 2 ans.

2 propositions ont été reçues :

Crédit agricole : prêt principal à 3.59 % et prêt relais FCTVA à 2,31 %

Caisse d'épargne : prêt principal à 3,12 % et prêt relais FCTVA à 2,28 %.

Le conseil municipal décide de retenir les propositions de prêt de la Caisse d'Epargne.

Monsieur ORAIN signale que le montant des emprunts est identique au coût des travaux (comme inscrit en dépenses et en recettes d'investissement au Budget Primitif 2013) et que par conséquent, il n'y a aucun autofinancement sur cette opération.

Vote : POUR à l'UNANIMITE

III – Cimetière communal – Modification de la tarification :

Les tarifs du cimetière sont votés tous les ans au mois de mai, dont la dispersion des cendres dans le jardin du souvenir depuis 2010, date de réalisation du columbarium.

La Préfecture a formulé des observations à la commune sur le tarif de la dispersion des cendres. La dispersion des cendres ne peut légalement faire l'objet d'une tarification, mais plutôt d'une taxe

facultative, c'est-à-dire d'une recette de nature fiscale, qui doit alors être appliquée à l'ensemble des prestations du cimetière (concessions, columbarium, cavurnes), de manière identique.

Le tarif de dispersion des cendres avec fourniture d'une plaque à graver était à 135 €.

La dispersion des cendres sera donc gratuite et le maire propose de faire payer la plaque à graver à 51 € (tarif divisible par 3, un tiers des recettes étant destiné au CCAS).

Monsieur LANOUX demande quelle est la durée d'installation de la plaque dans le cimetière. Il n'y a pas de temps limite. Monsieur ORAIN signale que dans une vingtaine d'années, il risque d'y avoir beaucoup de plaques non entretenues. Monsieur LANOUX aimerait que la commune demande conseil à la Préfecture à ce sujet. Une décision sera prise au prochain conseil.

Vote : POUR à l'UNANIMITE

IV – Taxes d'urbanisme – Demandes de remise de pénalités pour taxation tardive :

Deux demandes de remises de pénalités invoquées par deux redevables de taxes d'urbanisme de Muides et présentées par la Centre des Finances Publiques de Blois Agglomération, l'une de 17.47€ ((relance reçue en retard) et l'autre de 143,73 € (relance non reçue) sont acceptées par le conseil municipal.

Vote : POUR à l'UNANIMITE

V – Approbation du rapport annuel 2012 du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable (S.M.A.E.P.) de Saint-Dyé-surLoire :

Le rapport est remis aux conseillers municipaux pour lecture et fera l'objet d'un vote lors du prochain conseil municipal.

Il y a eu une baisse très forte de pression récemment lors du changement de vannes au château d'eau. Les travaux sont en cours depuis le 1^{er} septembre et dureront jusqu'à la Toussaint. Monsieur VAUCHER signale la turbidité de l'eau. La baisse de pression s'est transformée en coupure pour tous ceux qui sont en bout de ligne.

VI – A.O.M. – Demande de subvention complémentaire :

L'A.O.M. a formulé une demande de subvention complémentaire pour l'achat de maillots aux couleurs de Muides pour les clubs de Badminton et de Handball.

La subvention concerne l'achat de 2 packs de 25 maillots, soit 50 pièces, avec une participation financière de la commune de 5 € par pièce, soit $5 \text{ €} \times 50 = 250 \text{ €}$.

Le conseil municipal accepte cette aide financière de 250 €.

Monsieur GAUTHIER demande s'ils vont rechercher des sponsors. Monsieur CLEMENT répond que cette recherche aura lieu l'année prochaine. Monsieur FOUCQUETEAU signale que l'A.O.M. a refait les marquages au sol dans le gymnase.

Vote : POUR à l'UNANIMITE

Informations diverses

1°) Demande de stationnement sur la commune pour rôtisserie ambulante :

Monsieur le Maire fait part au conseil d'une demande de stationnement sur la commune pour rôtisserie ambulante et leur demande leur avis.

Monsieur ORAIN demande si les horaires de stationnement correspondent aux horaires d'ouverture des commerçants muidois. Monsieur CLEMENT répond que oui, puisque ce serait le jeudi matin.

L'ensemble des conseillers municipaux ne sont pas favorables à l'installation d'un tel commerce ambulante.

2° Camping municipal – Le point :

On enregistre :

68 079,10€ de recettes au 31 août 2013 contre 64 128.94€ l'année dernière à la même période

6.75% de progression de recettes

Taxe de séjour : + 6.5%

Français : 1 563 arrivées pour 2 591 nuitées (-1.33%)

Etrangers : 1 445 arrivées pour 2 004 nuitées. (-23.45%)

Allemagne (563 arrivées), puis Pays Bas (461 arrivées)

-17.5% d'arrivées pour l'instant. La hausse des tarifs permet néanmoins de consolider le chiffre d'affaire.

Monsieur FOUCQUETEAU ne sait pas si les camps ont été comptabilisés encore.

61 entrées sont comptabilisées en moyenne tous les soirs.. Monsieur FOUCQUETEAU tient à signaler le travail du secrétariat (notamment Valérie) et du service d'accueil du camping (Jean-Louis, Charlene et Nicolas).

3°) La rentrée scolaire :

146 élèves (chiffre prévu) étaient présents à la rentrée scolaire.

A partir de septembre, la communauté de communes va travailler sur la rentrée 2014. En effet le projet de réforme des rythmes scolaires doit être présenté à l'Inspection Académique avant les vacances de Noël.

Monsieur LANOUX met en avant le problème de capacité dans les différents locaux existants (non prévus à cet effet).

Monsieur ORAIN signale le problème de budget. Monsieur CLEMENT ajoute qu'il y aura aussi un problème de cantine, dont l'ouverture dans le cadre de la réforme n'est pas encore prévue.

4°) Eglise – Le point de l'étude RUEL :

Les résultats de l'étude devraient être communiqués au mois d'octobre. La façade nord de l'église vient d'être visitée la semaine dernière par le cabinet RUEL.

5°) Centre de Vars les Claux.

Le conseil municipal avait décidé d'écrire une lettre au Conseil Général. Monsieur CLEMENT lit cette lettre au conseil municipal.

Cette lettre a été envoyée le 20 août. Monsieur ORAIN demande pourquoi il a fallu attendre plus de 40 jours pour que cette lettre soit envoyée. Il demande aussi pourquoi le conseil n'en a pas eu une copie. Le vote au conseil général au sujet de Vars-les-Claux a été avancé au 6 septembre 2013. Il a donc lieu avant l'assemblée générale de l'Association des Maires de Loir-et-Cher qui aura lieu samedi 7 septembre 2013.

6°) Manifestations prévues :

Forum des associations, rando cyclo féminine, rando VTT, concert Saint-Lubin

Mardi prochain : réunion pour l'agenda de la salle polyvalente.

Monsieur ORAIN tient à rappeler que l'avenue de la Loire était à l'ordre du jour et n'a pas été abordée. Il demande pourquoi les travaux sont en retard. Monsieur FOUCQUETEAU répond que ça sera fait plus tard.

Madame GAROT signale que le fleurissement a été négligé après le départ d'un employé communal. Monsieur CLEMENT estime que cette remarque n'est pas pertinente. L'arrosage a bien été fait à raison d'une fois par semaine. Monsieur FOUCQUETEAU confirme qu'il y a eu effectivement moins d'arrosage que d'habitude.

Le prochain conseil municipal est prévu le vendredi 11 octobre 2013

Monsieur CLEMENT signalant que Monsieur JUSTINE peut difficilement venir le jeudi soir. Monsieur ORAIN signale qu'avec le départ de Madame BORDIER et les absences de Madame THEVENIN-PLOUX, le conseil risque d'être à la limite du quorum.

Séance levée à 22 h 15

Muides-sur-Loire le 30 octobre 2013

Le Secrétaire de Séance,

Le Maire,

Frédéric ORAIN

Bernard CLÉMENT